

ARRETE N° 318 /26

Arrêté portant mise en demeure d'effectuer les travaux de remise en état de terrain cadastré AC44 Rue Charcot, accès rue des Primevères, à le RELECQ-KERHUON appartenant à Monsieur ROSE Jean-François domiciliée 140, rue Papelard Saint Firmin des Vignes 45200 AMILLY

Le Maire de la Ville du RELECQ KERHUON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2113-25,
Vu la Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982 et la Loi N° 82.213 du 22 Juillet 1982,
Vu le rapport de constatation de la Police Municipale N° 1/26 du 29 Avril 2026,
Vu le rapport de constatation de la Police Municipale N°2/25 du 7 Juillet 2026
Vu le courrier de demande d'entretien de parcelle en date du 5 Juin 2026

CONSIDERANT que, pour des motifs de salubrité et de sécurité publique, il convient de veiller au strict entretien des terrains non bâtis situés à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximale de 50 mètres de tout édifice,

Sur proposition de Madame la Directrice des Services de LE RELECQ-KERHUON,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} – MISE EN DEMEURE

Monsieur **ROSE Jean-François** domiciliée **140, rue Papelard Saint Firmin des Vignes à AMILLY (45200)** propriétaire du terrain rue Charcot, accès rue des primevères, cadastré sous le N° AC 44, est mise en demeure de procéder, à ses frais, aux travaux de remise en état de la parcelle dans un délai d'un mois, faute de quoi, M. le Maire fera procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire.

ARTICLE 2 – NOTIFICATION

Le délai de la présente mise en demeure commence à compter de la date de sa notification à Madame LOUARN.

ARTICLE 3 – TRANSMISSION

Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet du Finistère à QUIMPER conformément aux dispositions de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 et la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982.

ARTICLE 4 – EXECUTION

Madame le Directeur des Services Techniques de la Ville et Monsieur l'Agent de la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait au RELECQ KERHUON, le

17 JUL. 2026

Acte rendu exécutoire
après publication ou notification

le : **17 JUL. 2026**

Le Maire


Erwan L'EOST

